Fiche de procédure

Informations de base

DEA - Procédure d'acte délégué 2023/2680(DEA)

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Précision des conditions dans lesquelles une personne est réputée indépendante à la fois de l?autorité de résolution et de la contrepartie centrale, la méthode à utiliser pour évaluer la valeur de l?actif et du passif de la contrepartie centrale, la séparation des valorisations, la méthode à utiliser pour calculer le coussin pour pertes supplémentaires à intégrer dans les valorisations provisoires, et la méthode à utiliser pour effectuer la valorisation aux fins de l?application du principe selon lequel aucun créancier ne peut être plus mal traité qu?en cas de liquidation

Complétant 2016/0365(COD)

Sujet
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes
2.50.10 Surveillance financière

Informations techniques

Référence de procédure	2023/2680(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/11920